

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Chiheb GHANMI & Mr Mohamed LOUZIR.

BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	233 976	182 622
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	320 775	353 456
Créances sur la clientèle	5-1-3	2 476 660	2 093 577
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	10	10
Portefeuille d'investissement	5-1-5	31 773	19 743
Valeurs immobilisées	5-1-6	76 480	71 944
Autres actifs	5-1-7	146 143	102 279
TOTAL ACTIF		3 285 817	2 823 631
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	17 480	80 100
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	2 828 870	2 356 514
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	2 760	3 724
Autres passifs	5-2-4	170 854	133 074
TOTAL PASSIF		3 019 964	2 573 412
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		120 000	120 000
Réserves		49 906	33 837
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		75 000	75 000
Résultats reportés		5 313	1 408
Résultat de l'exercice		15 634	19 974
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	265 853	250 219
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 285 817	2 823 631

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PASSIFS ÉVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6-1	48 684	46 392
Crédits documentaires	6-2	56 418	63 506
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		105 102	109 898
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6-3	343 779	292 933
Engagements sur titres		-	1 230
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		343 779	294 163
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	6-4	609 449	586 191

ÉTAT DE RÉSULTAT

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation bancaire			
Profits et revenus assimilés	7-1	198 278	152 169
Commissions	7-2	37 083	27 853
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7-3	17 083	9 744
Revenus du portefeuille d'investissement	7-4	72	-
Total produits d'exploitation bancaire		252 516	189 766
Charges d'exploitation bancaire			
Charges encourus et assimilées	7-5	(109 661)	(59 148)
Commissions encourues		(3 264)	(2 197)
Total charges d'exploitation bancaire		(112 925)	(61 345)
PRODUIT NET BANCAIRE		139 591	128 421
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7-6	(8 628)	(10 966)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7-7	(150)	-
Autres produits d'exploitation		427	230
Frais de personnel	7-8	(67 383)	(60 497)
Charges générales d'exploitation	7-9	(33 623)	(24 405)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(9 598)	(9 023)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		20 636	23 760
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	7-10	(1 166)	79
Impôts sur les sociétés	7-11	(3 400)	(3 370)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		16 070	20 469
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	7-12	(436)	(495)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		15 634	19 974
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)		0,1303	0,1911
ZAKAT PAR ACTION (DT)		0,0372	0,0329

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		244 735	179 558
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(108 000)	(60 083)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements bancaires		50 892	(79 878)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(62 449)	23 527
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(390 200)	(366 052)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		467 884	407 152
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(104 187)	(81 253)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 184	(28 981)
Impôts sur les sociétés		(1 813)	(9 278)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		100 046	(15 288)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Profits et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		55	-
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(12 163)	(8 803)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(15 490)	(8 534)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(27 598)	(17 337)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission / Remboursement d'emprunts		(959)	26 853
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	21 000
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(959)	47 853
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		71 489	15 228
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		201 426	186 198
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	8	272 915	201 426

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Présentation de la banque :

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 120.000.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la loi N° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Banque Zitouna est une banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 120.000.000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Société El Karama Holding SA	69 152 535	57,63%
Société Moulin Holding	25 084 739	20,90%
Société Portefeuille Invest	11 389 833	9,49%
L'Etat Tunisien	2 440 691	2,03%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 711 861	2,26%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 711 861	2,26%
Mokhtar Groupe Holding M.G.H	6 488 468	5,41%
Autres	20 012	0,02%
Total	120 000 000	100,00%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents ;
- Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

3. L'exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

4. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.

4-2. LA RÉMUNÉRATION DES COMPTES

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoient la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la banque et les déposants.

La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. Titres participatifs :

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat Moudharaba, Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La banque est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-3. ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la banque procède au calcul du montant de Zakat dû par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes tawfir et contrats istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la

norme charaïque 35 « La Zakat : L'Aumône légale » et en concertation avec le comité charaïque.

4-4. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-5. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES CRÉANCES

4-5-1. Provision à caractère individuel

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-5-2. Provision à caractère général

En application la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, la banque doit constituer une provision à caractère général dite « provision collective » par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

4-5-3. Provisions additionnelles

Selon la circulaire n° 2013-12 du 31 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :

$$A=N-M+1$$

A : ancienneté dans la classe 4

N : Année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

4-5-4. Valeur des biens Ijara

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la « technique Ijara » est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle (par an d'âge)
Matériel standard	30%
Matériel spécifique	40%
Immeuble	10%

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-6. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°93-08 du 03-07-1993 de la Banque Centrale de Tunisie, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-7. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT ET COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-8. CONVENTION DE PRÉÉMINENCE DU FOND SUR LA FORME

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-9. LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Immeubles	5%
Agencement et Aménagement	10%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Matériel informatique	20%
Droit d'usage	4%
Logiciels informatiques	33%

4-10. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

4-12. FONDS DE GARANTIES

L'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le fonds de garantie des dépôts et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer. Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5-1. ACTIF

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 233 976 KDT contre 182 622 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Caisse	37 977	32 085
Comptes ordinaires BCT	195 954	150 487
Chèques Postaux	45	50
	<u>233 976</u>	<u>182 622</u>

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 320 775 KDT contre 353 456 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	161 125	175 017
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	159 650	178 439
		<u>320 775</u>	<u>353 456</u>

(i) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2018, à 161 125 KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Moudharaba interbancaire	99 645	129 083
Financement Mourabaha	21 746	25 700
Comptes correspondants NOSTRI	38 936	18 804
Comptes correspondants LORI	2	-
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	505	256
Créances rattachées sur financement Mourabaha	291	1 174
	<u>161 125</u>	<u>175 017</u>

(ii) Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2018, à 159 650 KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Certificats de leasing	159 000	176 500
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	650	1 939
	<u>159 650</u>	<u>178 439</u>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Certificat de leasing	159 000	-	-	-	-	159 000
Moudharaba interbancaire	46 255	28 124	25 266	-	-	99 645
Comptes correspondants NOSTRI	38 936	-	-	-	-	38 936
Comptes correspondants LORI	2	-	-	-	-	2
Financement Mourabaha	988	989	1 977	15 815	1 977	21 746
Créances rattachées	1 163	20	263	-	-	1 446
Total	246 344	29 133	27 506	15 815	1 977	320 775

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2018 à 2 476 660 KDT contre 2 093 577 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Portefeuille Mourabaha	(i)	1 932 518	1 686 070
Vente Khadamet	(ii)	2 302	2 253
Financement Wakala Bilistethmar		8 600	600
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	2 223	1 654
Portefeuille Ijara		400 042	316 100
Autres financements à la clientèle	(iv)	116 195	79 432
Arrangements et Rééchelonnements		27 408	21 213
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		31 714	23 329
Total brut		2 521 002	2 130 651
Provisions pour créances douteuses	(iv)	(17 921)	(11 204)
Provision Collective	(iv)	(12 000)	(15 047)
Provisions additionnelles	(iv)	(9 057)	(7 077)
Agios réservés		(5 364)	(3 746)
Total net		2 476 660	2 093 577

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2018 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement (Mourabaha, khadamet & Ijara)	341 085	274 822	300 639	944 247	510 077	2 370 870
Compte débiteur de la clientèle	2 223	-	-	-	-	2 223
Autres financements à la clientèle	78 925	3 653	8 275	18 941	6 401	116 195
Créances rattachées	14 705	5 378	5 107	6 524	-	31 714
Total	436 938	283 853	314 021	969 712	516 478	2 521 002

(i) Portefeuille Mourabaha

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la « technique mourabaha ».

(ii) Ventes Khadamet

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique « ventes khadamet ».

(iii) Comptes débiteurs de la clientèle

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iv) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2018, à 116 195 KDT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Total créances douteuses	(i)	98 557	64 896
Valeurs impayées des créances saines		17 638	14 536
		<u>116 195</u>	<u>79 432</u>

(i) La défalcation des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Créances de la classe 2	17 944	10 222
Créances de la classe 3	24 373	20 403
Créances de la classe 4	56 240	34 271
	<u>98 557</u>	<u>64 896</u>

(iv) La reconstitution du stock de provision au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2017	Dotations 2018	Reprise 2018	Stock au 31/12/2018
Provision pour créances douteuses	11 204	8 720	(2 003)	17 921
Provisions additionnelles	7 077	2 384	(404)	9 057
Provision collective	15 047	-	(3 047)	12 000
Total Général	33 328	11 104	(5 454)	38 978

5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 KDT au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Titres de Placement à revenu variable	10	10
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	0	0
Total brut	10	10
Provision pour dépréciation	0	0
Total Net	10	10

5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 773 KDT au 31 décembre 2018 contre 19 743 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation (i)	29 703	19 473
Emprunt National (sans intérêt)	203	270
Titres participatifs	2 000	0
Créances rattachées aux titres participatifs	17	0
Total brut	31 923	0
Provision pour dépréciations de titres	(150)	0
Total Net	31 773	19 743

(i) Les titres de participation ainsi que les mouvements y afférent se détaillent ainsi :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition/ Libération	Cession	Valeur Brute au 31/12/2018	Part dans le capital
ZITOUNA TAKAFUL	4 500	0	0	4 500	30%
Zitouna LLD	150	0	0	150	30%
Zitouna Tamkeen	3 770	1 230	0	5 000	25%
Green Label Oil	3 000	0	0	3 000	4%
Briqueterie Bir Mcherga	2 000	0	0	2 000	3%
Carthago Sanitaire	5 000	0	0	5 000	8%
TDF III	1 000	0	0	1 000	5%
SIBTEL	53	0	0	53	1%
STE PROINJECT	0	3000	0	3000	5%
STE UNPACK	0	3000	0	3000	3%
CLSB	0	3000	0	3000	4%
Total Général	19 473	10 230	0	29 703	

5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint un montant de 76 480 KDT au 31 décembre 2018 contre 71 944 KDT au 31 décembre 2017 et s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Logiciels et serveurs	13 596	12 776
Droit d'usage	2 638	2 425
Fonds de commerce	130	130
Constructions	36 765	32 188
Agencements et aménagements	36 191	30 524
Matériels et équipements de bureau	6 741	6 421
Matériels informatiques	14 730	13 035
Matériels de transport	2 557	2 557
Terrain	11 937	11 937
Autres matériels	1 116	1 114
Agencements et aménagements en cours	194	316
Constructions en cours	1 593	1025
Logiciels en cours	1 030	924
Valeur brute des immobilisations	129 218	115 372
Amortissements	(52 738)	(43 428)
Valeurs nettes en fin de période	76 480	71 944

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2018, se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition-Cession	Valeur Brute au 31/12/2018	Amort. au 31/12/2017	Dotations aux Amort.	Reprises	Amort. au 31/12/2018	VCN au 31/12/2018
Immobilisations d'exploitation	32 188	4 576	36 765	(10 770)	(1 703)		(12 473)	24 291
Terrain (*)	11 937	0	11 937	0	0		0	11 937
Agencements et aménagements	30 524	5 667	36 191	(10 550)	(3 311)		(13 860)	22 331
Mobilier et Matériels	33 346	2 837	36 183	(20 150)	(3 934)	164	(23 921)	12 262
Matériel de Transport	2 557	0	2 557	(1 394)	(418)		(1 812)	745
Immobilisations en cours	2 265	551	2 817	0	0		0	2 817
Immobilisations Incorporelle	2 555	213	2 769	(565)	(108)		(673)	2 096
Total Général	115 372	13 847	129 218	(43 428)	(9 474)	164	(52 738)	76 480

Le terrain sur lequel est édifié le siège social est hypothéqué au profit de l'ATB « Arab Tunisian Bank ».

5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 146 143 KDT contre 102 279 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Débiteurs divers	(i)	13 378	15 182
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	41 741	33 646
Comptes de régularisation	(iii)	85 396	49 060
Non valeurs	(iv)	257	436
Siège, succursale et agences		85	0
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	5 286	3 955
		<u>146 143</u>	<u>102 279</u>

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		66	64
Avances sur commandes		1	1 351
Retenue à la source		98	68
TVA déductible		3 494	3 601
Autres Impôts et taxes à récupérer		0	0
Avance sur impôt IS	(1)	3 033	4 627
Autres débiteurs divers		6 686	5 471
		<u>13 378</u>	<u>15 182</u>

(1) Il s'agit des acomptes provisionnels au titre de l'année 2018.

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Biens Mourabaha	29 380	33 510
Bien Ijara	12 228	50
Biens Khadamet	133	86
	<u>41 741</u>	<u>33 646</u>

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Débts à régulariser et divers	82 079	45 123
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 317	3 890
Compte d'ajustement devise	0	47
	<u>85 396</u>	<u>49 060</u>

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir ainsi que les frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	37	161
Frais d'émission Titres participatifs	220	275
	<u>257</u>	<u>436</u>

(v) Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, il a été décidé de reclasser les biens récupérés parmi les biens destinés à la vente. Ces biens sont traités

par analogie au retraitement préconisé par l'IFRS 5 relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activité abandonnées.

Conformément à l'IFRS 5, les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majorés des frais et des coûts engagés, ces biens ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont sujet à une évaluation annuelle, et figurent aux états financiers au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

5-2. PASSIF

5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 17 480 KDT contre 80 100 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	12 862	72 594
Dépôts et avoirs des établissements Financiers	(ii)	4 618	7 506
		<u>17 480</u>	<u>80 100</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2018 comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes correspondants LORI		-	441
Moudharaba interbancaire		12 800	71 885
Dettes rattachées sur Moudharaba interbancaire		62	268
		<u>12 862</u>	<u>72 594</u>

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2018 comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dépôts des établissements Financiers		2 359	6 238
Comptes Istethmar		2 214	1 257
Créances rattachées sur comptes istethmar		45	11
		<u>4 618</u>	<u>7 506</u>

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Moudharba interbancaire	12 800	-	-	-	-	12 800
Dépôts des établissements financiers	2 359	-	-	-	-	2 359
Comptes Istethmar	2 000	214	-	-	-	2 214
Dettes rattachées	106	1	-	-	-	107
Total	17 265	215	0	0	0	17 480

5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2018 à 2 828 870 KDT contre 2 356 514 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes à vue	(i)	803 321	706 050
Comptes d'épargne	(ii)	1 437 991	1 173 934
Autres produits financiers	(iii)	345 610	278 339
Comptes dépôts participatifs	(iv)	147 013	114 225
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	85 337	78 841
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		9 598	5 125
		<u>2 828 870</u>	<u>2 356 514</u>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>Entre 3 mois et 6 mois</u>	<u>Entre 6 mois et 1an</u>	<u>Entre 1 an et 5 ans</u>	<u>plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue(*)	120 495	238 989	288 494	155 343	0	803 321
Comptes d'épargne(*)	0	143 800	258 838	753 507	281 846	1 437 991
Autres produits financiers	146 958	89 410	85 662	22 517	1 063	345 610
Comptes de dépôts participatifs(*)	29 403	47 044	49 396	21 170	0	147 013
Autres sommes dues à la clientèle(*)	25 602	34 987	18 262	6 486	0	85 337
Dettes rattachées	4 418	3 281	1 899	0		9 598
Total	326 876	557 511	702 551	959 023	282 909	2 828 870

(*) Selon les hypothèses de stabilité interne

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes chèques entreprises	201 051	203 807
Comptes chèques particuliers	329 716	311 391
Comptes réglementés en devises	268 144	185 295
Comptes réglementés en dinars	4 410	5 557
	<u>803 321</u>	<u>706 050</u>

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Compagnies d'assurances	453	288
Entreprises publiques	91	1 033
Autres clientèles commerciales	200 465	169 253
Non-résidents	272 547	190 847
Clients particuliers	329 765	344 629

	<u>803 321</u>	<u>706 050</u>
(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :		
	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Hissab Tawfir	1 437 961	1 173 908
Comptes Tawfir Poste	30	26
	<u>1 437 991</u>	<u>1 173 934</u>

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Contrats Istithmar Mouwajah	288 891	218 952
Contrats Istithmar	56 719	59 387
	<u>345 610</u>	<u>278 339</u>

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs Entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes participatifs entreprises	89 715	72 341
Comptes en dinars convertibles	6 536	7 340
Comptes en devise	50 762	34 544
	<u>147 013</u>	<u>114 225</u>

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes indisponibles	28 908	32 136
Réserve d'Equilibre de Profit « PER »	10 956	868
Hamech Eljedeya (*)	5 863	5 786
Autres provisions constituées par la clientèle	39 610	40 051
	<u>85 337</u>	<u>78 841</u>

(*) Hamech Eljedeya est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banque, s'élève au 31 décembre 2018 à 2 760 KDT contre 3 724 KDT au 31 décembre 2017 :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Emprunts et ressources spéciales	2 745	3 704
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	15	20
	<u>2 760</u>	<u>3 724</u>

5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 170 854 KDT contre 133 074 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes de régularisation	(i)	75 408	53 661
Créditeurs divers	(ii)	85 925	73 938
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	6 405	5 063
Siège, succursale et agences		0	98
Provisions pour risques et charges	(iv)	3 114	312
Provisions pour créances douteuses Hors Bilan		2	2
		<u>170 854</u>	<u>133 074</u>

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Charges à payer	8 238	8 189
Charges à payer sur titres participatifs	196	2 866
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	68	88
Crédits à régulariser et divers	32 063	23 302
Compensation à régler	34 790	19 216
Compte d'ajustement devise	53	0
	<u>75 408</u>	<u>53 661</u>

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Fournisseurs Mourabaha	37 631	44 734
Fournisseurs Ijara	16 453	4 338
Fournisseurs Khadamet	143	88
Fonds de garantie	686	-
Autres Fournisseurs	5 979	7 411
Organismes de prévoyance sociale	5 323	4 140
Etat impôts et taxes	15 553	11 640
Autres Créditeurs divers	4 157	1 587
	<u>85 925</u>	<u>73 938</u>

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes exigibles après encaissement	684 495	763 983
Portefeuille encaissement	(678 090)	(758 920)
	<u>6 405</u>	<u>5 063</u>

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Provision pour créances sur autres débiteurs divers	3 114	312
	<u>3 114</u>	<u>312</u>

5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à 120 000 KDT composé de 120 000 000 actions d'une valeur de 1 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2018 à 265 853 KDT contre 250 219 KDT au 31 décembre 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Réserves d'inv.	Réserve légale	Autres capitaux propres	Report à nouveau	RN. de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017	120 000	28 500	5 000	337	75 000	1 408	19 974	250 219
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves			15 000	1 069		(16 069)	-	-
Autres capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	19 974	(19 974)	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	15 634	15 634
Solde au 31/12/2018	120 000	28 500	20 000	1 406	75 000	5 313	15 634	265 853

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	233 976					233 976
Créances sur les établissements bancaires et financiers	246 345	29 132	27 506	15 815	1 977	320 775
Créances sur la clientèle	392 596	283 853	314 021	969 712	516 478	2 476 660
Portefeuille Titre –Commercial	10					10
Portefeuille Titre d'investissement		85		8 135	23 553	31 773
Valeurs Immobilisées	2 469	2 479	4 801	27 146	39 585	76 480
Autres actifs	145 914	27	38	164		146 143
Total Actif	1 021 310	315 576	346 366	1 020 972	581 593	3 285 817
Passif						
Banque Centrale et CCP	0					0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	17 265	215	0	0	0	17 480
Dépôts et avoirs de la clientèle	326 876	557 511	702 551	959 023	282 909	2 828 870
Dettes de financements et ressources spéciales	210	199	408	1 943		2 760
Autres Passifs	170 553	301				170 854
Capitaux Propres					190 853	190 853
Titres participatifs					75 000	75 000
Total Passif	514 904	558 226	702 959	960 966	548 762	3 285 817
Position Nette	506 406	(242 650)	(356 593)	60 006	32 831	0

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2018, à 48 684 KDT contre 46 392 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	2 480	2 220
En faveur de la clientèle	46 204	44 171
Cautions pour marchés	33 449	33 809
Cautions diverses	12 755	10 362
	<u>48 684</u>	<u>46 392</u>

6-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 56 418 contre 63 506 KDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Ouverture de crédits documentaires	46 396	46 677
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	10 022	16 829
	<u>56 418</u>	<u>63 506</u>

6-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2018 à 343 779 KDT.

6-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2018 à 609 449 KDT, contre 586 191 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Garanties reçues des banques	20 000	-
Garanties reçues de l'ETAT	15 538	-
Garanties reçues de la clientèle	573 911	586 191
	<u>609 449</u>	<u>586 191</u>

6-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2018 comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Achat au comptant	5 442	4 066
Vente au comptant	2 060	1 180
	<u>7 502</u>	<u>5 246</u>

7. NOTES RELATIVES À L'ETAT DE RÉSULTAT

7-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 198 278 KDT contre 152 169 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	19 837	15 736
Produits sur opérations de financement	(ii)	175 207	133 595
Revenus assimilés	(iii)	3 234	2 838
		<u>198 278</u>	<u>152 169</u>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		3 289	3 648
Produits sur certificats de leasing		15 027	10 914
Produits sur financement Mourabha		1 521	1 174
		<u>19 837</u>	<u>15 736</u>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur opérations de Mourabha (LMT, CT)		141 351	107 288
Produits sur financement Ijara		33 066	26 033
Produits sur opérations de fin Wakala Belistethmar		588	99
Produits sur opérations de ventes Khadamet		202	175
		<u>175 207</u>	<u>133 595</u>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

7-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 37 083 KDT contre 27 853 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires		9 671	8 056
Commissions sur les opérations de Banque assurances		1 644	1 062
Commissions de tenue de comptes		7 637	5 538
Commissions sur activités de commerce international		2 234	1 456
Commissions sur activités monétiques		4 514	3 366
Commissions sur les opérations Digitales		636	555
Commissions sur les financements		10 747	7 820
		<u>37 083</u>	<u>27 853</u>

7-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 17 083 KDT contre 9 744 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Gains de change	25 318	16 818
Pertes de change	(8 235)	(7 074)
	<u>17 083</u>	<u>9 744</u>

7-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 72 KDT :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur titres participatifs acquis (*)	72	-
	<u>72</u>	<u>-</u>

(*) Il s'agit des profits générés suite à la souscription de la banque aux titres participatifs émis par banque Alwifack au cours du mois de Juillet 2018 pour un montant qui s'élève à 2 000 KDT dont les conditions sont les suivantes :

- Durée : 7 ans
- Taux de profit 8,5%: avance 6,5% + rémunération variable.

7-5. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 109 661 KDT contre 59 148 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	1 578	1 795
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	103 271	50 799
Charges sur Titres participatifs (ii)	4 757	6 499
Résorptions frais d'émission TP	55	55
	<u>109 661</u>	<u>59 148</u>

- (i) les charges sur les dépôts de la clientèle sont calculées conformément à la politique de partage des pertes et profits validés par le comité Charai et qui fait intégrer la cotisation au FDGDB supportée par les déposants, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dépôts participatifs (1)	5 542	4 121
Comptes Tawfir (2)	75 543	33 750
Comptes Istithmar (3)	3 783	3 299
Comptes Istithmar Mouajah	18 403	9 629
	<u>103 271</u>	<u>50 799</u>

- (1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs Entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

La cotisation au FDGDB supportée par les déposants se détaille comme suit :

FDG Compte épargne	3 176
FDG Comptes Dépôts participatifs	195
FDG Istithmar Mutlak	161

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2018
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	4,54%
Comptes étrangers en dinar convertible	4,50%
Compte Tawfir	5%
Contrats Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	5,42%
Contrats Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	6,19%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,60%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	7,13%

(ii) La rémunération des titres participatifs est annuelle et estimée à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable.

La deuxième partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée pour l'année 2018 à 95%. Elle est payable le 30 juin de chaque année après la tenue de l'AGO.

La charge sur titres participatifs est estimée au 31/12/2018 à 4 757 KDT.

7-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 8 628 KDT et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions sur créances douteuses	8 720	4 597
Dotations aux provisions additionnelles	2 384	2 610
Dotations aux provisions collectives	0	6 707
Reprises de provisions sur créances douteuses	(2 003)	(2 619)
Reprise de provisions additionnelles	(404)	(430)
Reprises de provisions collectives	(3 047)	
Abandon de créances	177	14
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 829	107
Reprise sur provisions pour risques et charges	(28)	(20)
	<u>8 628</u>	<u>10 966</u>

7-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	150	0
Reprises de provisions sur titre d'investissement	0	0
Moins-value sur cession de titre d'investissement	0	0
	<u>150</u>	<u>0</u>

7-8. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018, à 67 383 KDT contre 60 497 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Salaires	52 952	47 928
Charges sociales	12 581	11 394
Dotations aux provisions pour congés payés	641	140
Indemnités de départ à la retraite	432	366
Prime assurance Takaful Complément de Retraite	777	669
	<u>67 383</u>	<u>60 497</u>

7-9. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 33 623 KDT contre 24 405 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Frais divers de gestion	12 690	11 784
Impôts et taxes	4 732	1 848
Missions, voyages et déplacement	425	466
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 625	1 267
Transport et déplacement	7	15
Travaux, fournitures et services extérieurs	9 480	7 498
Frais Marketing et événementiel	1 977	1 396
Autres charges d'exploitation	97	131
Fonds de garanties (i)	2 590	-
	<u>33 623</u>	<u>24 405</u>

(i) Il s'agit de la cotisation annuelle au Fond de Garantie des Dépôts Bancaires tel que fixé par le décret 2017-268 sur la totalité de l'encours des comptes courants et assimilés à la fin de l'exercice comptable précédent.

7-10. Redressement fiscal

En Février 2018, la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la TVA sur la période allant du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2017. L'impact définitif du redressement se détaille comme suit :

Montant du principal	2 722
Pénalités de retard	288
Amende	913
Total payé	3 923

7-11. Impôts sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé à partir du résultat comptable arrêté au 31/12/2018 et ce en vertu de l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt calculé pour l'année 2018 est de 3 400 KDT contre 3 370 KDT au 31/12/2017.

Résultat comptable avant impôt	19 520
Total Réintégrations	5 362
Total Déductions	167
Résultat fiscal de l'exercice	24 715
Déduction pour réinvestissement exonéré	15 000
Résultat imposable	9 715
Impôt sur les sociétés dû	3 400

7-12. Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 436 KDT contre 495 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

- La loi des finances pour la gestion de l'année 2017 a instauré une contribution conjoncturelle exceptionnelle calculée sur la base de 4% du résultat avant impôt de l'exercice clos au 31/12/2018. La charge ainsi calculée est de 389 KDT constatée dans la rubrique des autres éléments extraordinaires.
- Des pertes extraordinaires pour 47 KDT

7-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	15 634	19 974
Nombre d'actions ordinaires	120 000 000	104 546 393
Résultat de base par action (en DT)	<u>0,1303</u>	<u>0,1911</u>

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

7-14. Montant Zakat

La banque procède au calcul du montant de Zakat du par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et les titulaires des titres participatifs qui se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018
Total Actif soumis à Zakat	2 749 355
Total Passif soumis à Zakat	876 985
Base Zakat	1 872 370
Montant Zakat du	48 260
Zakat du par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	41 885
Zakat du par les actionnaires	4 456
Zakat du par les titulaires des titres participatifs	1 911
Montant Zakat par action (DT)	0.0372
Taux Zakat relatif aux comptes d'investissement Mutlak et titres participatifs	2.548%

8. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2018, un solde de 272 915 KDT contre 201 426 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent ainsi :

	31/12/2018	31/12/2017
Caisse	37 977	32 085
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	195 954	150 487
Chèques Postaux	45	50
Banque de dépôt (Compte Ordinaire)	143	133
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	38 796	18 671
	272 915	201 426

9. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

A la fin de l'exercice 2018, les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

- Transactions avec le groupe « POULINA » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement HB 31/12/2018
1	4383295	SOCIETE YASMINE	-	8 831	-
1	7865355	SOCIETE JINENE	10 000	10 000	-
9	B02135592010	STE PARTNER INVEST	-	653	-
1	2611820	SOCIETE CEDRIA	2 107	24	-
1	53397	SOCIETE ALMES	5 291	26	-
1	341396	STE EL MAZRAA	-	8	-
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	-	821	-
1	10056992	P.G.H	-	5 258	-
9	B02147142013	SOCIETE NUTRIMIX	7 638	730	-
1	8328791	STE SPI LE COIN BLEU	12 702	8 826	-
1	53413	SOCIETE EL HANA	-	352	-
1	341602	SOCIETE LA PAIX	-	633	-
1	7570740	STE AGRICOLE SAOUF	-	8 831	-

- Transactions avec le groupe « TRIKI » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement: HB 31/12/2018
1	43307	SOCIETE CONFISERIE TRIKI LE MOULIN	16 519	10 849	1 281
1	5648597	SOCIETE NOUVELLE SOTIM	4 483	2 162	946
1	162065	SOCIETE SOTEME	5 485	2 535	1 721

- Transactions avec le groupe « « AI KARAMA HOLDING » » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement: HB 31/12/2018
9	B03246912015	ZITOUNA TAMKEEN	9 115	8 930	-
9	B01100102011	ZITOUNA TAKAFUL	-	-	37
9	B24213252010	ZITOUNA TELECOM	-	2 400	-

- Transactions avec le groupe « MEDDEB » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement: HB 31/12/2018
1	8813800	CENTRALE LAITIERE DU NORD	2 689	578	163

- Transactions avec le groupe « MOKHTAR » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagements: HB 31/12/2018
1	7802895	SOCIETE CARTHAGE GRAINS	28 020	7 578	-
1	10470383	SOCIETE CARTHAGE INDUSTRIE	980	1 295	310
1	10347045	SOCIETE POWER MOTORS	3 328	3 338	1 622
9	B06109792010	SOCIETE FONDINOR	951	1 027	-
9	B01202592016	SOCIETE TEXTILE DU NORD	338	407	-

- Transactions avec la Direction Générale :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement: HB 31/12/2018
2	188378	EZZEDINE KHOJA	-	228	-
2	5768	RAOUDHA BOUZOUITA	-	5	-

- Transactions avec la Société « AGRICOLE SIDI DAUD » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement: HB 31/12/2018
1	341297	SOCIETE AGRICOLE SIDI DAUDUD	-	1 500	-

• Transactions avec la Société « ENNAKL » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement HB 31/12/2018
1	20826	SOCIETE ENNAKL	-	-	58

• Transactions avec la Société « CAR GROS » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement HB 31/12/2018
1	9522509	SOCIETE CAR GROS	-	-	35

• Transactions avec des Sociétés ayant une participation de l'Etat

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Financements 2018	Encours au 31/12/2018	Engagement HB 31/12/2018
1	9522509	LES CEMENTS DE BIZERTE	14 064	10 749	0
1	3517	COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION	1 806	2 846	6 544
1	38018	SOTREGAMES	3 647	4 697	3 881
1	28910	TUNISAIR	14 282	19 722	10 710
1	2318590	TUNISAIR EXPRESS	1 723	4 059	1 432
1	134122	LABORATOIRES ADWYA	5 564	2 351	2 865
1	76075	SRTG	1 769	3 165	261
9	B01154042013	SSC	-	368	5

10. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 autre que les rémunérations des dirigeants

Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe EL KARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :

- En vertu de la convention conclue avec la société « Zitouna Takaful », la banque a perçu des commissions de l'ordre de 1 194 690 DT TTC au titre des contrats Ijara et de 691 833 DT TTC au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des commissions de l'ordre de 23 678 TTC au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de 50 495 DT. La Banque Zitouna a facturé aussi la somme de 9 919 DT TTC relative au service de mise à la disposition du local de l'agence LAC I.
- Par ailleurs, la société « Zitouna Takaful » a facturé à la Banque Zitouna un montant de 432 312 DT TTC correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de 2 702 000 DT TTC correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de 971 734 DT TTC correspondant au contrat d'assurance vie Mourafek et un montant de 414 122 DT TTC au titre de divers contrats d'assurances.
- La société « DAR ESSABAH » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 477 DT TTC au titre de services de publication aux journaux.

- La société « Ooredoo Tunisie » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 171 430 DT TTC au titre de services de communication téléphoniques.
- La société « Radiophonique Zitouna » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 89 252 DT TTC au titre de services de communication.
- La Banque Zitouna a facturé à la société « Zitouna Tamkeen » la somme de 37 126 DT relative au service de mise à la disposition de deux locaux et la somme de 1 054 928 DT au titre des conventions de mise à disposition de Personnel.
- La Banque Zitouna a finalisé le contrat d'acquisition du 6ème étage du siège de la Banque en payant le reliquat à la société « Les Hirondelles » soit un montant de 2 367 798 DT.

Dans le cadre de l'investissement exonéré, la banque a conclu des conventions avec les sociétés « Délice Holding » et « PGH » portant sur la prise de participation dans des sociétés situées dans des zones de développement régional. Les titres détenus à ce titre par la banque Zitouna se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisition/ Libération	Cession	Valeur Brute au 31/12/2018	Part dans le capital
Green Label Oil (Groupe Poulina)	3 000	0	0	3 000	4%
Briqueterie Bir Mcherga (Groupe Poulina)	2 000	0	0	2 000	3%
Carthago Sanitaire (Groupe Poulina)	5 000	0	0	5 000	8%
STE PROINJECT (Groupe Poulina)	0	3000	0	3000	5%
STE UNPACK (Groupe Poulina)	0	3000	0	3000	3%
CLSB (Délice Holding)	0	3000	0	3000	4%
Total Général	10 000	9 000	0	19 000	

11. Rémunérations des dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, administrateurs et membres des comités réglementaires se détaillent comme suit :

	DG*		DGA		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Rémunération à court terme	358 281	75 756	152 659	-	261 678	29 000
Avantages postérieurs à l'emploi	150 260		22 256			
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paiement en actions						
Total	508 541	75 756	174 915	-	261 678	29 000

(*) Les rémunérations indiquées au niveau du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du montant de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2018 qui s'élevé à 157 917 dinars...

13. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la Banque Zitouna, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 265 853 KDT, un bénéfice net de 15 634 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 272 915 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier,

nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Exercice clos au 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 autres que les rémunérations des dirigeants :

I. Protocole d'accord conclu avec Délice Holding

La banque a conclu, en 2018, une convention avec la société « Délice Holding » portant sur la prise de participation dans l'augmentation de capital de la société Centrale Laitière de Sidi Bouzid pour un montant de 3 000 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

II. Protocoles d'accords conclus avec POULINA GROUP HOLDING P.G.H

La banque a conclu, en 2018, deux conventions avec la société « POULINA GROUP HOLDING P.G.H » portant sur la prise de participation dans l'augmentation de capital des sociétés « PROINJECT » pour un montant de 3 000 KDT et « UNIPACK » pour un montant de 3 000 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2018.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018 autres que les rémunérations des dirigeants :

I. Conventions de mise à disposition d'espace de travail conclues avec Zitouna Tamkeen :

La banque Zitouna a conclu, au cours de l'année 2017, deux conventions de mise à disposition d'un espace de travail avec la société Zitouna Tamkeen :

- Une première ayant pour objet la mise à disposition par la banque à la société Zitouna Tamkeen d'un espace de travail dans une partie du local abritant l'agence de la banque PIC-VILLE Sfax pour une durée d'une année renouvelable allant du 01.09.2017 au 31.08.2018. Cette convention prévoit une redevance annuelle de 12 240 DT HT avec une augmentation annuelle de 5% sur la base de la dernière redevance.
- Une deuxième ayant pour objet la mise à disposition par la banque à la société Zitouna Tamkeen d'un espace de travail dans une partie du local abritant la direction régionale de Souss de la Banque Zitouna pour une durée d'une année renouvelable allant du 01.09.2017 au 31.08.2018. Cette convention prévoit une redevance annuelle de 17 472 DT HT avec une augmentation annuelle de 5% sur la base de la dernière redevance.

Le montant facturé, à ce titre, au cours de l'exercice 2018 est de 37 126 DT TTC.

II. Conventions de mise à disposition de personnel conclues avec la société Zitouna Tamkeen :

La banque Zitouna a conclu deux conventions de mise à disposition de personnel avec la société Zitouna Tamkeen :

- Une première conclue en date du 01 Juin 2016, ayant pour objet la prise en charge par la Banque Zitouna du salaire du DGA de la société Zitouna Tamkeen détaché de la Banque Zitouna pour une durée de deux ans et ce à partir du 01 Juin 2017. La facturation a eu lieu sur la base de détail du salaire et en tenant compte d'une marge de 15% et en application de la TVA.
- Une deuxième conclue en date du 15 Janvier 2016, ayant pour objet la prise en charge par la Banque Zitouna du salaire du PDG de la société Zitouna Tamkeen et ce à partir du 01/10/2015. La facturation a eu lieu sur la base de détail du salaire et en tenant compte d'une marge de 15% et en application de la TVA.

Le montant refacturé à ce titre, au cours de l'exercice 2018, est de 1 054 928 DT TTC.

III. Opérations conclues avec la société Les Hirondelles

La Banque Zitouna a finalisé le contrat d'acquisition du 6ème étage du siège de la Banque en payant le reliquat à la société « Les Hirondelles » soit un montant de 2 367 798 DT.

Le conseil d'administration du 10/08/2012 a autorisé l'achat du 6^{ème} étage de la Banque et a délégué au Directeur Général les pouvoirs afin de finaliser l'opération d'acquisition.

IV. Opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe AL KARAMA HOLDING

Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe AL KARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles se présentent comme suit:

- ✓ En vertu de la convention conclue avec la société « Zitouna Takaful », la banque a perçu des commissions de l'ordre de 1 194 690 DT TTC au titre des contrats Ijara et de 691 833 DT TTC au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des commissions de l'ordre de 23 678 DT TTC au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de 50 495 DT. La Banque Zitouna a facturé aussi la somme de 9 919 DT TTC relative au service de mise à la disposition du local de l'agence LAC I.

Par ailleurs, la société « Zitouna Takaful » a facturé à la Banque Zitouna un montant de 432 312 DT TTC correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de 2 702 000 DT TTC correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de 971 734 DT TTC correspondant au contrat d'assurance vie Mourafek et un montant de 414 122 DT TTC au titre de divers contrats d'assurances.

- ✓ La société « DAR ESSABAH » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 477 DT TTC au titre de services de publication aux journaux.
- ✓ La société « Ooredoo Tunisie » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 171 430 DT TTC au titre de services de communication téléphoniques.
- ✓ La société « Radiophonique Zitouna » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 89 252 DT TTC au titre de services de communication.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, administrateurs et membres des comités réglementaires se détaillent comme suit :

	DG*		DGA		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Rémunération à court terme	358 281	75 756	152 659	-	261 678	29 000
Avantages postérieurs à l'emploi	150 260		22 256			
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paiement en actions						
Total	508 541	75 756	174 915	-	261 678	29 000

(*) Les rémunérations indiquées au niveau du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du montant de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2018 qui s'élevé à 157 917 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés, et que les travaux qu'on a effectués n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Membre de CPA International

Chiheb GHANMI

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte

Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR